

# ACTION URGENTE

## UN PÈRE ET SA FILLE BATTUS PAR LA POLICE

**Daniel Antonio Núñez et sa fille Francis Daniela Núñez Martínez ont été battus et menacés par des policiers à Caracas, la capitale vénézuélienne, le 30 janvier. On craint pour leur sécurité et celle de leur famille.**

**Daniel Antonio Núñez** et sa fille **Francis Daniela Núñez Martínez**, âgée de 16 ans, ont été battus et menacés par sept agents de la division d'enquête de la police, à Caracas. Ils avaient été convoqués au poste pour témoigner au sujet d'une fusillade qui avait eu lieu la veille à proximité de leur domicile, à Caracas, et dans laquelle une femme avait été tuée.

Selon leurs témoignages, ils ont été emmenés chacun dans une pièce différente. Daniel Núñez a été menotté et interrogé sur la fusillade par quatre policiers. Lorsqu'il leur a indiqué qu'il ne pouvait fournir aucun élément car il se trouvait à l'intérieur de sa maison au moment des faits, les policiers l'ont frappé et ont tenté de l'étouffer au moyen d'un sac en plastique. Ils lui auraient dit : « Tu ferais mieux de parler [...]. Tu vas t'attirer des ennuis [...]. Tu veux que j'amène ta fille ici pour la baiser sous tes yeux ? »

Au même moment, Francis Daniela Núñez Martínez était interrogée par trois policiers sans qu'un adulte ou un représentant du parquet ne soit présent. Ils lui ont demandé d'identifier un voisin qu'ils soupçonnaient d'être à l'origine de la fusillade. Ils l'auraient attachée avec une ceinture et giflée. Lorsqu'elle a affirmé qu'elle n'avait rien vu, on lui a répondu : « Alors, qu'est-ce qu'il faut qu'on fasse pour que tu nous aides ? [...] On va être obligé de planquer de la drogue sur toi pour t'incriminer ? Je vais te défoncer la tête. »

Daniel Núñez Martínez et sa fille ont pu rentrer chez eux mais leurs avocats sont inquiets pour leur sécurité car la police a fait savoir qu'elle pourrait à nouveau leur demander d'identifier l'auteur présumé des coups de feu. Les avocats craignent également des repréailles de la police depuis que la famille Núñez a signalé au parquet, le 3 février, les mauvais traitements et les menaces dont elle a été victime.

### **DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en espagnol, en anglais ou dans votre propre langue) :**

- dites-vous préoccupé par les mauvais traitements et les menaces dont auraient été victimes Daniel Antonio Núñez et sa fille de 16 ans, Francis Daniela Núñez Martínez, dans les locaux de la division d'enquête de la police le 30 janvier 2010, à Caracas ;
- exhortez les autorités à protéger efficacement ces personnes et leur famille, dans le strict respect de leurs souhaits ;
- demandez-leur d'ordonner l'ouverture d'une enquête indépendante et impartiale sur les mauvais traitements et les menaces dont il a été fait état, et de traduire en justice les responsables présumés.

### **VEUILLEZ ENVOYER VOS APPELS AVANT LE 23 MARS 2011 :**

#### Ministre de l'Intérieur et de la Justice

Tareck El Aissami  
Ministerio del Poder Popular para Relaciones  
Interiores y Justicia  
Avenida Urdaneta Esquina de Platanal  
Edificio Interior y Justicia Despacho del  
Ministro, Piso 3, Caracas, Venezuela  
Fax : + 58 212 506 1685

Formule d'appel : *Señor Ministro, / Monsieur  
le Ministre,*

#### Procureure générale

Dra. Luisa Ortega Díaz  
Fiscalía General de la República  
Avda. México, Manduca a Pelelojo, Edif.  
Sede Fiscalía General de la República, La  
Candelaria, Caracas, Venezuela  
Courriel : [mp@fiscalia.gov.ve](mailto:mp@fiscalia.gov.ve)  
Fax : +58 212 509 7264/7345

Formule d'appel : *Estimada Señora Fiscal  
General, / Madame la Procureure générale,*

#### **Copies à :**

ONG de défense des droits humains  
Red de Apoyo  
Edif. Caroata, Nivel Ofic. 2,  
Ofic. 220, Parque Central, Caracas  
Venezuela

**Fax : + 58 212 574 1949 – 8005 (si  
quelqu'un répond, veuillez dire : « Me  
da tono de fax por favor »)**

**Courriel :**

**[programadefensa@redapoyo.org.ve](mailto:programadefensa@redapoyo.org.ve)**

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Venezuela dans votre pays.** Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

AU 25/11, AMR 53/005/2011, 9 février 2011

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**

